

**Décision du 10 décembre 2014 portant désignation des représentants du personnel
au comité technique de service déconcentré placé auprès du directeur
de l'Ecole nationale des greffes**

NOR : JUSB1430607S

Le directeur de l'Ecole nationale des greffes,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 modifié relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de cour d'appel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de service déconcentré placé auprès du directeur de l'Ecole nationale des greffes en date du 4 décembre 2014.

DÉCIDE

Article 1

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès du directeur de l'Ecole nationale des greffes :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CFDT	Mme Sylvie COCAGNE nom d'usage LECAMP	Mme Nadine BAILLET nom d'usage PALERMO
CFDT	Mme Edith BOULMIER	Mme Christine NICEY
CGT	M. Didier MARTINET	M. Richard JEAN-PHILIPPE
UNSa SJ	M. Jean-Yan HUSSON	Mme Séverine LEFEVRE

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait à Dijon le 10 décembre 2014.

Le directeur de l'Ecole nationale des greffes,

Michaël JANAS